ART. 8 N° AS116

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS116

présenté par M. Véran, rapporteur général

ARTICLE 8

À l'alinéa 42, substituer aux mots :

« avec les pays de leurs environnements régionaux respectifs »,

les mots:

« entre La Réunion et Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte de l'Assemblée nationale s'agissant de l'exonération spécifique aux employeurs ultramarins